

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2022

Compte-rendu



1 Reversement du produit de la taxe d'aménagement de la commune à l'Intercom Bernay Terres de Normandie

La loi de Finances 2022 stipule que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune est reversée à l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics.

Il convient de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3.5 % sur les zones d'activités économiques gérées par l'IBTN, d'adopter le principe de reversement de 100% de la part communale de la taxe d'aménagement sur ces ZAC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 abstentions : M BOUDON, Mme GOETHEYN**

2 Election d'un adjoint au Maire suite à démission

Il convient d'élire un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de Madame Emilie BODÉ de son mandat d'adjointe.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés à l'appel : 25
- Nombre de votants : 25
- Nombre de suffrage déclarés nuls ou blancs par le bureau (art.L.66 du code électoral) 02
- Nombre de suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Mme POULAIN est élue Adjointe au Maire et prendra place au 6^{ème} rang du tableau des adjoints.

Questions diverses